

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2024, le vingt six mars à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 48 Présents : 27 Votants : 31	Date de convocation : 13 mars 2024 Référence : 08_CS_26_03_24
---	--

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BELDA José, M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, M. DUMONT Fabrice, Mme DUTHEIL Bernadette, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. PLEYBER Philippe, M. RAMOS Jean-Louis, M. SALLES Daniel, M. SCHAAL Philippe et M. SEVILLA Paul.

Délégués TITULAIRES excusés : M. BOURDOULEIX Roger, M. CHARLAT Jean-Michel, Mme FAURE Monique, et Mme QUINTON Amalia.

Délégués TITULAIRES absents : M. MACIAN Aurélio, Mme CARDONA Nathalie, M. DA SILVA Carlos, M. DECOUZON David, M. DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GENDRE Lionel, Mme LAROUDIE Fabienne, M. MAUME Xavier, M. ONDET Jean-Michel, M. PERRIER Cédric, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine et M. VIAL Christophe.

Procurations : M. CHARLAT Jean-Michel donne procuration à M. DUMAS Daniel, Mme FAURE Monique donne procuration à Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, et Mme QUINTON Amalia donne procuration à M. RAMOS Jean-Louis.

N°08_CS_26_03_24**OBJET : Approbation du budget primitif 2024 -Budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L.2343.2.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (Art. 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget primitif du service d'Assainissement Collectif (Budget principal) pour l'exercice 2024, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 293 497,62 €	4 293 497,62€
Fonctionnement	3 534 274,53 €	3 534 274,53 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier, le 26 mars 2024,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS



Le secrétaire de séance,
BELDA José